

l' COMME LOI HANDICAP 2005 (20 ANS APRÈS)

20 ANS APRÈS LE VOTE DE LA LOI SUR « L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES », LE BILAN EST LOIN D'ÊTRE À LA HAUTEUR DES PROMESSES. CHACUN LE RECONNAÎT, MAIS QUE FAISONS-NOUS DE CE CONSTAT ? CAR AU-DELÀ DES DISCOURS ENIVRANTS SUR L'INCLUSION, QUE DEVIENNENT LES RÉALITÉS CONCRÈTES SUR LE TERRAIN ?

A FAIRE ESS, PLUSIEURS DISPOSITIFS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE POUR RÉPONDRE CONCRÈTEMENT A CET OBJECTIF D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES : EMPLOI ACCOMPAGNÉ, MISSION HANDICAP, OASIS HANDICAP ET LE CFAS. ILS SONT PRÉSENTÉS ICI.

UN DROIT NE SE LIMITE PAS À UNE LOI, IL SE PORTE HAUT, IL FAIT FOI ! AVEC PARFOIS DE BEAUX MOMENTS, COMME LES DERNIERS JO PARALYMPIQUES... UNE SIMPLE BELLE IMAGE, EN TROMPE L'ŒIL ?

AVEC L'IRTS ACCESS, FAIRE ESS FAIT !



Chère Loi 2005,

PAR MURIEL VAQUET, chargée de projet à l'IRTS Access

... avant ton arrivée, le CFAS, en 1997 a été créé. Il avait déjà imaginé et anticipé ta venue. L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation d'handicap, les objectifs d'accès au droit commun, favoriser l'accès à l'autonomie ont toujours fait partie de l'environnement institutionnel du CFAS.

Nous t'attendions avec impatience pour continuer à œuvrer dans ce sens et progresser sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation d'handicap avec, le droit à la compensation, les ressources, la scolarité, l'emploi et l'accessibilité.

Tes ambitions fortes et tes principes clairs, nous ont conforté dans nos choix et orientations. Ta présence et ton impact combiné avec d'autres éléments de contexte, ont suscité une nouvelle dynamique. Les directions des IRTS Montpellier, Perpignan et le CFAS, conseil d'administration et président ont fait le choix en 2017 de créer Ensemble, une nouvelle entité : l'association FAIRE ESS. Pour plus de justice et inclusion sociale, l'association FAIRE ESS a fait naître à son tour un pôle inclusif, l'IRTS ACCESS en 2022.

L'association FAIRE ESS et ses pôles grandissent avec des valeurs puissantes qui sont les tiennes :

- L'égalité des chances, pour que chacun ait les mêmes opportunités de réussir.
- La solidarité, pour rappeler que l'inclusion est l'affaire de tous.
- L'accessibilité, pour ouvrir les portes des écoles, des entreprises, des lieux publics à ceux qui en étaient exclus.
- Et bien d'autres...

Pour beaucoup de personnes, tu as changé leurs vies, loi de 2005.

Mais tu n'as pas fait tout cela seule.

Tu as pu compter pendant toutes ces années sur des alliés précieux : les politiques publiques et sociales, les associations, les travailleurs sociaux, les bénévoles, les familles, les acteurs de l'insertion professionnelle, de la formation, du handicap ainsi que les entreprises, l'éducation nationale et les prescripteurs.

Sans eux, ton impact n'aurait pas été le même.

Mais, chère loi, même à 20 ans, nous avons encore des défis à relever.

Il y a encore des familles qui se battent pour obtenir un accompagnement adapté pour leurs enfants.

L'Education nationale rencontre des difficultés pour accompagner tous ces élèves dans leur scolarité.

Certains lieux de formation et entreprises hésitent encore à accueillir des personnes en situation de handicap par peur de ne pas savoir comment faire. L'environnement n'est pas toujours inclusif et accessible.

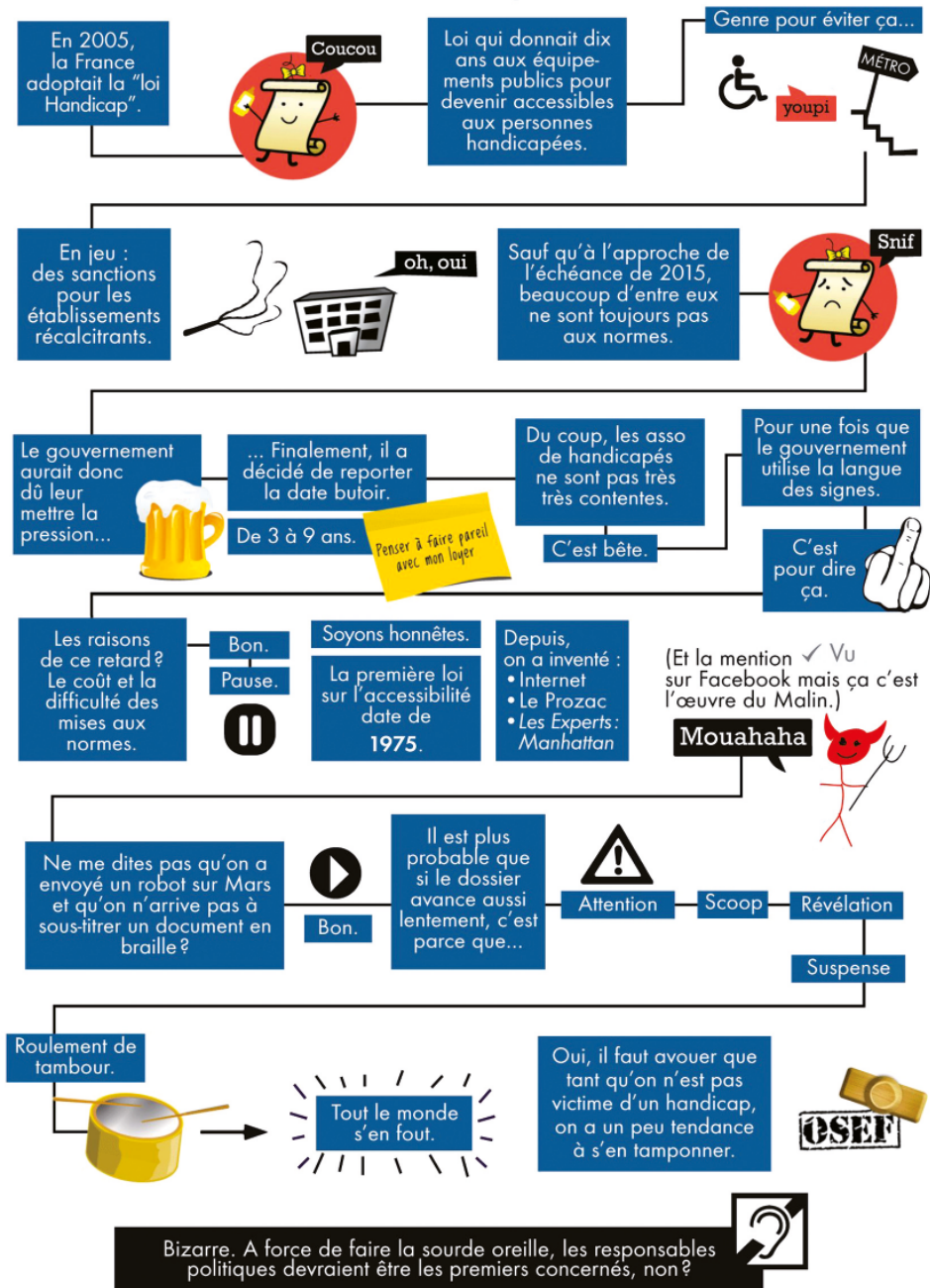
Beaucoup de jeunes et moins jeunes ont encore du mal à trouver un emploi.

Donc, pour tes 20 ans, les équipes de FAIRE ESS continuent de grandir et tentent de faire évoluer notre société avec ses projets innovants. Elle cherche à aller plus loin en renforçant son accessibilité, à former davantage et à sensibiliser encore plus largement car **elle sait que l'inclusion n'est pas un privilège, mais un droit fondamental.**



Klaire fait grrr

Pas de bras, pas de loi



« L'emploi accompagné »

Un dispositif innovant au service de l'inclusion

PAR FLORENCE MEUNIER ET ALAIN PIATTI

F. Meunier est référente et A. Piatti est coordinateur de « Emploi accompagné 34 »

« Les travailleurs handicapés reconnus au titre de l'article L. 5213-2 peuvent bénéficier d'un dispositif d'emploi accompagné comportant un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle, en vue de leur permettre d'accéder et de se maintenir dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié, ainsi que de l'employeur ».

(Article 52 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels)

Le dispositif « Emploi Accompanyé » n'est pas directement issu de la loi du 11 février 2005, mais il s'inscrit dans sa logique d'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce n'est pas un outil parmi d'autres pour l'insertion professionnelle : il représente un véritable levier de transformation sociale. Il est au cœur d'une société qui refuse les exclusions et qui valorise la diversité des talents, quelle que soit la situation personnelle. Loin d'être une simple aide ponctuelle, il incarne un modèle d'accompagnement durable, transformant le monde du travail et imposant un nouveau regard sur le handicap.

Loin des systèmes stigmatisants, « l'emploi accompagné » s'adresse aux personnes en situation de handicap capables d'évoluer dans un milieu ordinaire, mais nécessitant un appui spécifique pour sécuriser leur parcours professionnel. Il propose un accompagnement global, alliant soutien médico-social et suivi professionnel, afin de favoriser l'intégration dans le monde du travail. Ce n'est pas une aide ponctuelle, mais un soutien constant, évolutif, permettant une insertion et un maintien dans l'emploi sur le long terme.

Le dispositif repose sur la méthode IPS (Individual Placement and Support), qui garantit une entrée rapide dans l'emploi et un soutien continu, sans condition de durée. Cette approche innovante permet de passer rapidement de la théorie à la pratique, en s'adaptant aux exigences du poste et aux besoins spécifiques des salariés et des employeurs. C'est un modèle flexible qui donne à chacun les moyens de réussir, tout en transformant les perceptions et les

pratiques en entreprise vis-à-vis du handicap. « L'emploi accompagné » ne se contente pas de lever des obstacles, il participe à déconstruire des préjugés et des idées reçues. Il apporte un soutien aux employeurs, leur permettant d'adapter les postes et de comprendre les réalités du handicap, tout en enrichissant les équipes de nouvelles compétences. **Ce dispositif ouvre la voie à des entreprises plus inclusives, où les différences sont reconnues pour ce qu'elles apportent.**

Depuis sa création, « l'emploi accompagné » porté dans l'Hérault par 3 associations (APSH 34, FAIRE ESS, l'APF France HANDICAP) a prouvé son efficacité et son impact, permettant à plus de 250 personnes en situation de handicap de reprendre une place active dans la société. Ce n'est pas une simple politique publique, mais une vision progressiste du travail, un modèle de solidarité et d'inclusion où les différences sont vues comme une richesse et non comme un obstacle. Les 20 ans de la loi de 2005 doivent être l'occasion de redoubler d'efforts pour que ce modèle devienne la norme, et non l'exception.



“Toute personne handicapée a droit à
la solidarité
de l'ensemble de la collectivité nationale,
qui lui garantit, en vertu de cette

obligation
l'accès aux droits
fondamentaux
reconnus à tous les citoyens
ainsi que le plein exercice de sa
citoyenneté”

Extrait de l'article 2

de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,
la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Les 135 pages de cette loi sont consultables sur legifrance.gouv.fr



L'insertion pro. au défi du handicap

2 témoignages sur notre dispositif OASIS Handicap

UN ENTRETIEN AVEC CAROLINE KIMANI ET KADIATOU PATRAC (Stagiaires OASIS Handicap)

Qu'est-ce qui vous a amené vers OASIS ?

KP : Des obstacles, liés à mon altération physique et à mon état psychologique, m'ont conduit à une rupture conventionnelle, après 15 ans dans le secteur de la logistique ; et à réfléchir à ma capacité à réintégrer le marché du travail. Un bilan de compétences m'a permis d'élaborer un projet professionnel adapté ; bilan confirmant ma volonté de me former dans le domaine social, en visant le Diplôme d'État d'Assistant de service social (DEASS).

Plusieurs questions se sont posées : comment accéder à cette formation avec seulement un bac Commerce et sans expérience dans le secteur social ? Le DEASS est-il réellement accessible pour moi ? Ai-je vraiment la vocation d'assistante sociale ? Pour répondre à ces interrogations, j'ai décidé de me tourner vers le dispositif OASIS, qui propose une préformation aux métiers du travail social et médico-social.

CK : Après avoir été déclarée inapte à mon précédent poste, j'ai traversé une période de profonde remise en question. Cette inaptitude a créé un sentiment d'incertitude professionnelle.

L'orientation du médecin du travail vers OASIS a marqué un tournant décisif, me redonnant espoir et une vision plus sereine de mon futur. L'un des aspects clés de cette préformation a été la mise en place de stages. Ces immersions m'ont permis de mieux appréhender les réalités professionnelles et d'expérimenter divers secteurs d'activité. Elles ont joué un rôle déterminant. La recherche de structures d'accueil adaptées n'a pas été simple, mais grâce à l'accompagnement proposé, j'ai pu intégrer des structures prêtes à m'accueillir et à m'accompagner dans mon apprentissage.

Que vous a apporté OASIS ?

CK : Un cadre de formation inclusif, par des enseignements pensés pour répondre aux besoins spécifiques, permettant à chacun d'évoluer sans être freiné par des obstacles matériels ou organisationnels. L'accompagnement individualisé a joué un rôle clé. Dès le début, un suivi personnalisé a été mis en place, prenant en compte mes compétences, mes aspirations et les difficultés liées à mon handicap. Cette approche favorise l'autodétermination, à être acteur de mon propre projet professionnel.

Autre aspect essentiel : la solidarité entre les participants. Nous avons partagé nos expériences, nos doutes et nos réussites, créant ainsi une véritable communauté d'entraide qui a renforcé notre

motivation et notre confiance en nous. Même après la formation, ces liens perdurent.

KP : Cette préformation a été une étape déterminante dans mon parcours. Elle comprenait des phases collectives, suivies de phases individuelles et en sous-groupes. J'ai eu l'opportunité de réaliser deux stages d'immersion : expériences déterminantes, me permettant de relier la théorie à la pratique et de construire une base solide pour les trois années d'études nécessaires à l'obtention du DEASS. J'ai toujours su que j'avais une équipe référente handicap au sein de l'IRTS, prête à me soutenir si nécessaire. Soutien particulièrement précieux lors de ma troisième année, lorsque j'ai intégré un Service de solidarité, en tant qu'apprentie.

Et aujourd'hui ?

KP : Après l'obtention de mon DEASS, j'ai intégré un autre Service des solidarités du Conseil départemental. Mon projet professionnel consiste désormais à être titularisée, en bénéficiant des modalités spécifiques du recrutement des travailleurs en situation de handicap dans la fonction publique territoriale. La prise en charge des adultes en situation de handicap a vraiment évolué, offrant des dispositifs qui permettent d'envisager un parcours professionnel solide, avec un accompagnement attentif de la part des centres de formation et des employeurs.

CK : Grâce à cet accompagnement, j'ai acquis de nombreuses compétences, tant techniques que personnelles. J'ai renforcé mes connaissances dans mon domaine et développé des aptitudes essentielles à toute reconversion. Cette expérience m'a permis de redéfinir mon projet et de prendre conscience que **le handicap n'est pas un frein à l'épanouissement professionnel**. C'est avec cette nouvelle perspective que j'ai intégré la formation CAFERUIS, me préparant à des responsabilités de cadre dans le secteur médico-social.

Et ce dispositif ne se limite pas à la formation : il assure un suivi après le parcours initial, offrant un accompagnement dans la recherche d'emploi et la mise en relation avec des entreprises partenaires. Cette expérience m'a permis de me redécouvrir et de transformer une période d'incertitude en une opportunité d'évolution. Elle m'a appris à accepter mon handicap comme une particularité à intégrer et non comme un obstacle insurmontable.

Loi 2005 : le droit d'avoir une chance !

PAR MAGALI BONNIER, Référente Handicap (IRTS Montpellier)

Malgré les avancées significatives apportées par la loi de 2005, des défis subsistent. L'accessibilité des lieux publics, la lutte contre les discriminations et la sensibilisation du grand public demeurent des enjeux cruciaux. Il est essentiel de continuer à œuvrer pour que les principes d'égalité des droits et des chances soient pleinement réalisés. C'est à cette question fondamentale qu'œuvre l'association FAIRE ESS, répondant plus que jamais aux valeurs associatives de promotion sociale. Une première marche est franchie. Aujourd'hui ceux sont plus d'une centaine d'apprenants qui sont accompagnés par la Mission Handicap et aménagements, c'est toute une équipe de professionnelle mobilisée autour de l'accessibilité sous toutes ces formes.

Mais il nous reste encore du chemin à parcourir pour une mise en œuvre optimale de ces droits. L'accès à la formation est un droit fondamental qui permet à chaque individu de développer ses compétences, d'améliorer son employabilité et de s'épanouir personnellement et professionnellement. Cependant, de nombreuses barrières subsistent, rendant l'accès à la formation inégal pour certains groupes, notamment les personnes en situation de handicap. La question de l'accessibilité ne doit pas être la question de ceux qui la concernent, mais bien de tous. Un seul slogan doit scander l'accessibilité : « TOUT, pour TOUS ! »

Je suis candidat au DEES (diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé) pour la session 2023/2026. J'ai pu très rapidement contacter la Mission Handicap à mon arrivée en septembre 2023.

S'en est suivi un très bon accompagnement de mon dossier, autant dans les démarches à réaliser que dans le repérage et le questionnement des besoins. Je me suis très vite senti à l'aise pour parler autant de mon bien-être que de mon mal-être, des solutions à celui-ci ont d'ailleurs toujours été trouvées.

Le soutien de la Mission Handicap va bien au delà seulement de la demande d'aménagement, il est personnalisé et vise à vraiment répondre aux besoins de personnes stressé, anxieuse et j'en passe.

Merci à vous, et j'espère que d'autres étudiants pourront continuer à bénéficier d'un aussi bon soutien.

Joris Lapish

Périodiques

« MDPH : second souffle » (Direction(s), n°238, 2025)

Les maisons départementales pour les personnes handicapées soufflent leurs 20 bougies. Non exempt de critiques, ce guichet unique, bien identifié des familles, n'est pourtant pas remis en cause. L'enjeu : parfaire aujourd'hui un modèle en tensions.

« 20 ans de la loi 2005... » (Forum-CNAPE, n°109, 2025)

Bilan et perspectives pour l'inclusion des enfants en situation de handicap.

« Une accessibilité bien ordonnée » (Déviance et société, n°1/47, 2023)

A l'encontre d'une lecture conventionnelle de la loi 2005, pour les auteurs elle impose un ordre symbolique qui est en réalité un instrument de maintien du statu quo et de préservation de l'ordre public.



Pour aller plus loin sur le sujet, ces documents, disponibles dans nos centres de ressources documentaires (Montpellier et Perpignan). Sauf autres indications.



Livres

Politiques et dispositifs du handicap en France (P. Camberlein, Dunod, 2019)

En 22 chapitres l'essentiel de ce qu'il faut connaître du dispositif d'action publique auprès des personnes handicapées. Parmi les grandes thématiques traitées, l'historique des politiques publiques et la loi 2005.

L'identité de la personne handicapée (M. Nuss et V. Cohier-Rahban, Dunod, 2011)

Avoir un handicap, qu'est-ce que cela signifie et implique pour la personne qui en est atteinte, ses proches, la société ? Si les politiques ont permis par la loi (notamment celle de 2005) une vraie évolution textuelle, il faut cependant reconnaître qu'ils n'ont toujours pas réussi la révolution culturelle qui devrait permettre de respecter l'autre dans sa nature humaine et non pas seulement de le tolérer.

Accessibilité pour tous : la nouvelle réglementation (S. Kompany, Ed. du puits fleuri, 2008)

Explication des textes réglementaires relatifs aux obligations de mise en accessibilité des logements, des équipements publics, des transports, de la voirie, de la communication, de l'information...

Vidéo

Loi Handicap de 2005 : 20 ans après, où en est-on ?

(Le Média social, 2025, 2 mn pour comprendre. En ligne : lemediasocial.fr)

Sites internet

CNAPE : Loi 2005 : Quel bilan 20 ans plus tard ? (2025, 163 p. En ligne : cnapes.fr)

Le 11 février 2005, la loi suscitait l'espoir d'un avenir meilleur pour les personnes concernées. Vingt ans après, les 54 associations du Collectif Handicaps, dont fait partie la CNAPE (Convention nationale des associations de protection de l'enfant), ont dressé un bilan de l'application de cette grande loi.

Assemblée nationale : L'évaluation des politiques publiques pour favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de handicap (S. Mette, Y. Monnet, Rapport d'information, Assemblée nationale, 2024, 194 p. En ligne : assemblee-nationale.fr)

A partir de l'analyse de la « culture des personnes en situation de handicap » et des progrès réalisés par les lieux culturels en faveur de l'accessibilité et formulent, Sophie Mette et Yannick Monnet, députés, formulent plus de vingt propositions pour aller plus loin.

IGAS : Accueillir, évaluer, décider : Comment les maisons départementales des personnes handicapées traitent les demandes des usagers ? (S. Bartoli, I. Schapira, H. Leost, IGAS, 2024, 84 p. En ligne : igas.gouv.fr)

L'IGAS a évalué le fonctionnement des MDPH face à l'évolution des besoins et des attentes. Le rapport formule des recommandations pour renforcer leur capacité à répondre efficacement à leurs missions, dans un contexte marqué par des transformations structurelles et partenariales majeures.



(C) ABCfaire. Un abécédnaire du travail social
Publication périodique de l'association FAIRE ESS

Equipe de rédaction

Direction : Manuelle Marti (Directrice de FAIRE ESS)

Coordination et conception graphique (*) : Marc Trigueros

(*) Support papier réalisé sur une idée originale de E. Fottorino (« Le 1 »)

Imprimerie : ESAT Ateliers Kennedy (34)

Version numérique téléchargeable sur site web ;
version papier disponible sur demande.

L comme Loi Handicap 2005 (n°12, 2025). Pour ce n°, rédaction assistée de Alain Piatti, et de Magali Bonnier, Karine Chmiel, Florence Meunier. Avec l'aide de Cindy Dézérable et Corinne Laurens
Les titres sont de la rédaction. La rédaction remercie l'ensemble des contributeurs.

Contact : ABCfaire - FAIRE ESS

1011, rue du pont de Lavérune. F-34077 Montpellier cedex 3
communication@faire-ess.fr / 04 67 07 02 27 / www.faire-ess.fr



Précédents numéros :

A comme Aller-vers > B/ Babillage(s) > C/ Cadre
D/ DYS (troubles) > E/ ESS > F/ Fabrique
G/ Générations > H/ Hors-les-murs > I/ Inter médiation
J/ Jour > K/ Kaléidoscope